



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Date de convocation : 21-04-2023

Date d'affichage : 21-04-2023

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 17

votants 22

L'an deux mille vingt-trois à vingt heure trente, le vingt-sept avril,
Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.
En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Gwénaël de SAGAZAN, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marc NAULET, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

Etaient absents excusés : Ludovic DALAINE, Jérôme FAUVEAU, Nicole LEBOUCHER, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Céline PITET.

- Nicole LEBOUCHER donne pouvoir à Marc NAULET,
- Jérôme FAUVEAU donne pouvoir à Gwénaël de SAGAZAN,
- Ludovic DALAINE donne pouvoir à Michelle HOTONNIER,
- Marie PAINPARAY donne pouvoir à Hervé BOIS,
- Noël PERPOIL donne pouvoir à Philippe GOUIN.

- Nomination secrétaire de séance : Isabelle GILLET

20h-20h45 : Analyse des offres aménagement du vieux bourg – par Feuille à Feuille par M. Bonadonna

➤ CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE AMENAGEMENT DU VIEUX BOURG

Un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement du Vieux Bourg sur la plateforme Sarthe Marchés Publics du 27 février au 14 avril 2023.

Marché avec deux lots : LOT 1 VRD, ouvrages et mobilier et LOT 2 Plantations.

Concernant le lot 1, 5 entreprises ont répondu et pour le lot 2, 6 entreprises ont répondu.

Ainsi, après analyse des offres par Monsieur Bonadonna de Feuille à Feuille, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir pour le lot 1 l'offre de l'entreprise **PIGEON TP** pour un montant de **578 959,53 € HT** ;



- De retenir pour le lot 2 l'offre de l'entreprise **LEROY PAYSAGE** pour un montant de **23 870,13 € HT** ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Total lot 1 et lot 2 : **602 829,66 € HT**. Pour mémoire l'estimatif du maître d'œuvre Feuille à Feuille était de 600 847,50 € HT pour le lot 1 et 27 739,30 € HT pour le lot 2 soit un total de 628 586,80 € HT.

➤ **SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Education Scolaire et Péri-scolaire			
APE ECOLE GASTON CHAISSAC	Publique	1 343.00 €	79 élèves X 17 €
Assoc. Parents et Amis de l'École de Cré sur Loir	Publique	612.00 €	36 élèves X 17 €
APE ECOLE SAINT JOSEPH	Privé	595.00 €	35 élèves X 17 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE G.CHAISSAC	Publique	200.00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BOURG JOLY	Publique	200.00 €	
OGEC Organismes de gestion des écoles catholiques	Privé	30 069.00 €	selon coût par élève
FAMILLES RURALES Garderie	Bazouges	6 000.00 €	Reste à charge/plafond
RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Baz/Cré	200.00 €	Plafond
Sous Total 1		39 219.00 €	

Gwénaél de Sagazan propose de revoir le montant forfaitaire de 17 € l'année prochaine.

➤ **SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Associations Sportives		
AAPPMA LA GAULE (Pêche) Sébastien Dugrip	Bazouges/Cré	200.00 €
SOCIETE DE BOULES DE FORT ST VINCENT	Bazouges	500.00 €
SOCIETE DE BOULES DE FORT I'UNION	Bazouges	200.00 €
SOCIETE BOULES DE FORT I'UNION	Cré	400.00 €
USBC	Bazouges/Cré	500.00 €
PETANQUE DU LOIR	Bazouges	500.00 €
Sous Total 2		2 300.00 €

Christine Hérisson explique que l'association de Pétanque est la 38^e association de Bazouges Cré sur Loir et qu'il faut les encourager.



Gwénaël de Sagazan rappelle que pour le foot il y a en plus une aide en nature importante (tontes, électricité, eau...).

Philippe Gouin propose de laisser à 500 euros la subvention à la boule de fort l'Union de Cré comme l'année dernière.

Christine Hérisson rappelle que la commission regarde beaucoup les comptes bancaires des associations pour déterminer le montant de subvention.

Manuela Goupil s'interroge pourquoi une telle différence de subvention d'une société de boule de fort à l'autre.

Gwénaël de Sagazan répond que le nombre d'adhérents est variable d'une association à l'autre et que l'union de Cré joue un rôle également dans la mise à disposition de leur salle (notamment pour les sépultures).

➤ **SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET D'ANIMATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Associations culturelles et animations		
GENERATION MOUVEMENT	Bazouges	160.00 €
GENERATION MOUVEMENT	Cre	160.00 €
PELETON VERLY	Bazouges	400.00 €
Les Crins Verts (Refuge animaux)	Cré	1 400.00 €
LA SALAMANDRE	Bazouges	200.00 €
LE JARDINIER SARTHOIS Section Cré	Cré	200.00 €
A.P.S.P.B.C.	Cré	800.00 €
Photo sART	Bazouges	200.00 €
Meeples en folie (jeux de société)	Bazouges	500.00 €
FAMILLES RURALES Autres Activités Bazouges	Bazouges	150.00 €
FAMILLES RURALES Autres Activités Cré	Cré	380.00 €
LES AMIS DU BARRAGE	Bazouges	280.00 €
CADVIL (Inondés du Loir)	Bazouges	150.00 €
Sous Total 3		4 980.00 €

Christine Hérisson informe que la nouvelle association Peleton Verly organise un bivouac mi-mai. Elle ajoute que toute demande de subvention (en nature ou en argent) d'associations passe obligatoirement par le dépôt d'un dossier avec les comptes bancaires et état des dépenses et recettes. Manuela Goupil propose de donner le montant sollicité aux Crins Verts à savoir 1400 € car ils ont été d'un grand soutien dans le cadre de la régulation des chats.

➤ SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

<u>Associations caritatives</u>		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Bazouges/Cré	300.00 €
ASSO DONS Du SANG	Bazouges/Cré	90.00 €
CROIX ROUGE	Bazouges	110.00 €
SECOURS POPULAIRE Français	Bazouges	110.00 €
TELETHON	Bazouges	100.00 €
ASSOCIATION CONCILIEURS DE JUSTICE ANGERS	La Flèche	200.00 €
Sous Total 4		910.00 €

Christine Hérisson explique que les conciliateurs de justice interviennent bénévolement sur la commune.

La demande de subvention Réso'Ap a été renvoyée vers le CCAS qui va traiter ce dossier. C'est un service à développer avec la recherche de bénévoles et de bénéficiaires.

➤ SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS CANTONALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

<u>Associations Cantonales</u>			
COMICE AGRICOLE CANTONAL		735.00	2100 hab. X 0.35 €
Sous Total 5		735.00	

➤ **SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS « DIVERS, AUTRES ECOLES »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Divers autres Ecoles		
Centre de formation des apprentis du Mans	3 élèves	150.00 €
CFA Coiffure Sarthe le Mans	1 élève	50.00 €
Institut de Richemont 16 Cherves Richemont	1 élève	50.00 €
Maison Famillial Rural 49 (Genneteil)	1 élève	50.00 €
Maison Familiale Coulans sur Gee	2 élèves	100.00 €
Maison Familiale Verneil le Chétif	1 élève	50.00 €
Sous Total 6		450.00 €

Total des subventions aux associations : 48 594 €

➤ **CREATION D'ADRESSES ET DENOMINATION ET NUMEROS DE PLACE**

En vue de la construction du bâtiment Multi-accueil et l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles, il est nécessaire de définir un nom à cette place et d'établir une numérotation.

13 propositions de noms ont été soumis au vote :

Place de l'Ecole, Place Gaston Chaissac, Place de l'Enfance, Place de la Jeunesse, Place des Bambins, Place des P'tits Loups, Place des Educateurs, Place des Enseignants, Place Pape-Carpentier, Place Samuel Paty, Place Adrien Mithouard, Place du Milleclub, Place du Petit Prince.

Après un premier vote 3 propositions sont ressorties :

Place de l'Ecole, Place Gaston Chaissac et Place Samuel Paty.

Un vote à bulletin secret a donné le résultat suivant :

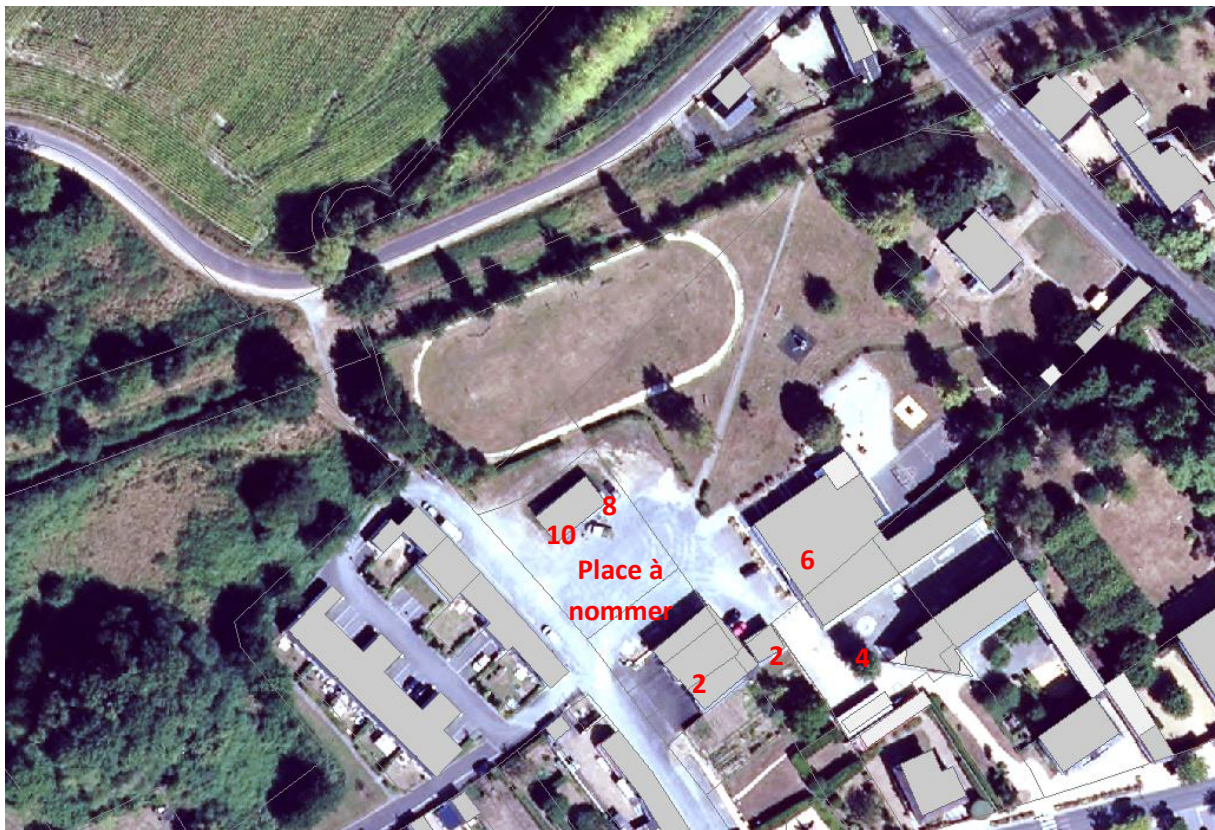
- 11 votes pour Place de l'Ecole
- 6 votes pour Place Gaston Chaissac
- 5 votes pour Place Samuel Paty

Après débat et votes sur les différentes propositions de nom, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour :

- De nommer la place située entre la caserne des pompiers et l'école Gaston Chaissac « place de l'Ecole » et de définir la numérotation suivante :

Maison Assistantes Maternelles	10 Place de l'Ecole	AD 318
Bâtiment multi-accueil, partie vide	8 Place de l'Ecole	AD 318
Cantine et périscolaire	6 Place de l'Ecole	AD 333
Ecole Gaston Chaissac	4 Place de l'Ecole	AD 341
Garage « Lusson »	2 Place de l'Ecole	AD 496
Caserne des Pompiers	2 rue de la Poste	AD 320

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



➤ **CREATION DE NUMEROS DE RUE**

Lors du Conseil Municipal du 3 novembre 2022, il a été voté les numéros des bâtiments de la Masselière. Il s'avère qu'un bâtiment n'a pas de numérotation.

- **La Masselière – 1 numéro de bâtiment manquant**



Internat : 532 Route de la Chapelle d'Aligné

Ateliers : 530 Route de la Chapelle d'Aligné

Château : 528 Route de la Chapelle d'Aligné

Bâtiment scolaire : 526 Route de la Chapelle d'Aligné

Bâtiment administratif : 524 Route de la Chapelle d'Aligné

Maison PIDOUX – LEMESLE : 522 Route de la chapelle d'Aligné

Habitation M. Viollat : **525**
Route de la Chapelle d'Aligné

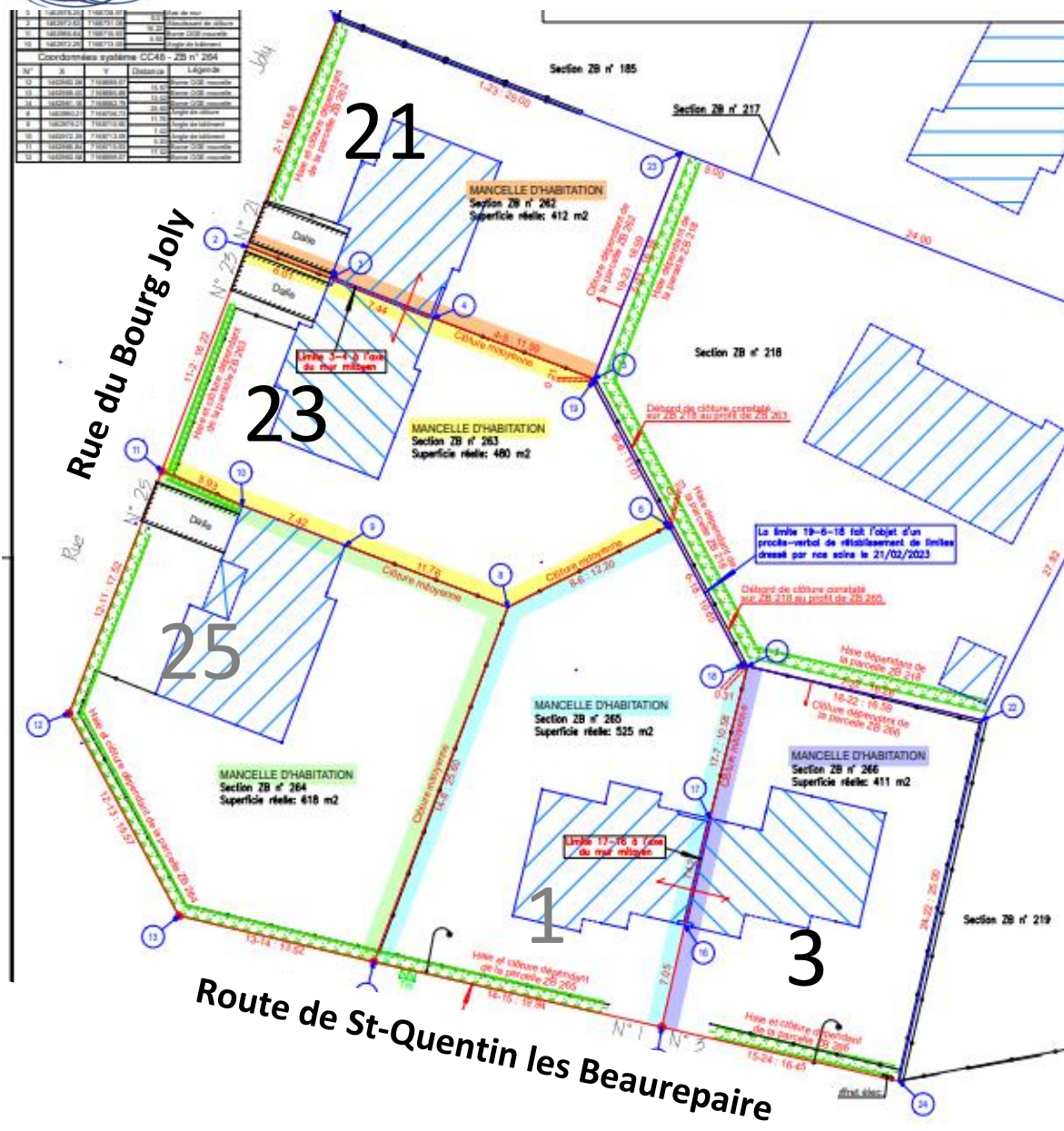
Ainsi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer le numéro 525 route de la Chapelle d'Aligné (parcelle AC283) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- **ATTRIBUTION DE NUMERO RUE DU BOURG JOLY ET ROUTE DE ST-QUENTIN LES BEAUREPAIRE :**

Certaines maisons de la Mancelle d'Habitation à Cré n'ont pas de numéro d'attribué. Ainsi il est nécessaire de créer :

- Le **21** rue du Bourg Joly
- Le **23** rue du Bourg Joly
- Le **3** route de St-Quentin les Beaufort



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer les numéros 21 et 23 rue du Bourg Joly,
- D'attribuer le numéro 3 route de St-Quentin les Beurepaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU BATIMENT MULTI-ACCUEIL**

L'appel d'offres pour le marché de construction du bâtiment multi-accueil est lancé et les offres doivent être déposées avant le 16 mai – 12h.

Un nouveau financement par le biais du FEDER est ouvert jusqu'au 30 juin, c'est pourquoi le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider le plan de financement du bâtiment multi-accueil comme suit :**

DEPENSES			
Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Architecte - Maitrise d'œuvre			
Honoraires architecte	HB architecture	28 000.00 €	33 600.00 €
		28 000.00 €	33 600.00 €
Etudes et prestations complémentaires			
Démolition ancien bâtiment		15 000.00 €	18 000.00 €
Géomètre		4 500.00 €	5 400.00 €
Etude thermique		5 000.00 €	6 000.00 €
Contrôle technique et SPS		10 000.00 €	12 000.00 €
Etude de sol		3 500.00 €	4 200.00 €
		38 000.00 €	45 600.00 €
Travaux			
LOT 1 : VRD	estimatif HB architecture	23 000.00 €	27 600.00 €
LOT 2 : Gros œuvre - ravalement	estimatif HB architecture	110 000.00 €	132 000.00 €
LOT 3 : Charpente bois	estimatif HB architecture	17 000.00 €	20 400.00 €
LOT 4 : Couverture zinc ou alu - Etanchéité - zinguerie	estimatif HB architecture	36 000.00 €	43 200.00 €
LOT 5 : Menuiseries extérieures - VR	estimatif HB architecture	42 000.00 €	50 400.00 €
LOT 6 : Cloisons sèches - Isolation	estimatif HB architecture	35 000.00 €	42 000.00 €
LOT 7 : Menuiseries intérieures - Cloisons vitrées	estimatif HB architecture	20 000.00 €	24 000.00 €
LOT 8 : Electricité - VMC	estimatif HB architecture	30 000.00 €	36 000.00 €
LOT 9 : Chauffage PAC	estimatif HB architecture	20 000.00 €	24 000.00 €
LOT 10 : Plomberie sanitaire	estimatif HB architecture	12 000.00 €	14 400.00 €
LOT 11 : Chape - Carrelage - Faïence	estimatif HB architecture	32 000.00 €	38 400.00 €
LOT 12 : Peinture	estimatif HB architecture	18 000.00 €	21 600.00 €
LOT 13 : Espace vert	estimatif HB architecture	10 000.00 €	12 000.00 €
		405 000.00 €	486 000.00 €
		471 000.00 €	565 200.00 €
RECETTES			
DETR / DSIL (30%)		105 420.00 €	22.53 % accordé arrêté 2022-SGAR 198
Fonds Régional Jeunesse et Territoires - Plafond à 50 000 €		50 000.00 €	10.68 % accordé arrêté 2022-05644
Département (10 %)		47 100.00 €	10 % attente réponse
FEDER		170 000.00 €	36.09 %
Commune de Bazouges Cré sur Loir		98 480.00 €	20.91 %
		471 000.00 €	

- **et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ OFFRES DE PRETS

Les banques ont été consultées sur deux projets :

- Réseau de chaleur biomasse**
 - Montant du financement : 150 000 €
 - Prêt à taux fixe et échéances constantes sur une durée de 5 ans, 10, 15 ans ou plus
- Construction bâtiment multi-accueil**
 - Montant du financement : 200 000 €
 - Prêt à taux fixe et échéances constantes sur une durée de 5 ans, 10, 15 ans ou plus

3 banques ont répondu avec des taux allant de 3.59 % à 4,20 %.

Les taux changeants très rapidement et étant donné que nous sommes en fin de mois, les offres sont susceptibles d'évoluer.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De définir un taux maximum (plafond) à 3.80 % pour les deux prêts de 200 000 € et de 150 000 € et pour une durée maximum de 25 ans.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **CONTRATS A DUREE DETERMINEE POUR UN POSTE D'ATSEM ET UN POSTE D'ASSISTANT(E) PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF**

1. Sur l'année scolaire 2022-2023, un agent a été recruté sur le temps du matin pour un poste d'ATSEM dans la classe des GS-CP de l'école Gaston Chaissac et sur le temps du midi pour le service cantine.
2. A la rentrée scolaire 2022, un agent a été recruté sur le temps du matin pour un poste d'assistant pédagogique éducatif pour la classe à 4 niveaux (CE1 à CM2) de l'Ecole du Bourg Joly.

En prévision de la rentrée scolaire 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler les deux contrats à durée déterminée pour l'année scolaire 2023-2024 :

1. Un poste d'Atsem/adjoint technique à raison de 32 heures sur les semaines scolaires

Horaires indicatifs : Lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h20-12h10 ATSEM / 12h10-14h TEMPS CANTINE / 14h-15h20 ATSEM et le mercredi 8h20 – 12h20 ATSEM

2. Un poste d'assistant(e) pédagogique et éducatif à raison de 20 heures sur les semaines scolaires

Horaires indicatifs : Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi 8h15-12h15

- **D'autoriser Monsieur ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **CONVENTION AVEC LA CHAPELLE D'ALIGNE ET CROSMIERES POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE BAZOUGES PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS NOTAMMENT EN JUILLET**

L'accueil de loisirs géré par l'association Familles Rurales regroupe les communes de Bazouges-Cré sur Loir, La Chapelle d'Aligné et Crosmières.

A ce jour seule la commune de Bazouges-Cré sur Loir assume les charges liées à l'occupation de la salle polyvalente (eau, électricité, chauffage, internet, entretien...).

Depuis maintenant 2-3 ans il a été décidé en lien avec l'association Familles Rurales de ne plus louer la salle les week-ends de juillet pour permettre à Familles Rurales de rester en place et ne plus déménager et réaménager le centre de loisirs chaque vendredi soir et dimanche soir.

Après échange avec les communes de Crosmières et la Chapelle d'Aligné, un accord a été trouvé sur une indemnité de 1 000 € par commune à verser à Bazouges-Cré sur Loir pour la perte de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la convention à passer avec la Chapelle d'Aligné et Crosmières pour la compensation de 1000 € par commune et par an,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



➤ **NOMINATION PAR LE MAIRE D'UN NOUVEAU CONSEILLER DELEGUE**

Marie-Bertille Jeanson souhaite passer la main à Patrice Roger concernant la vice-présidence du CCAS. Par conséquent elle demande à quitter son poste de conseillère déléguée et souhaite rester conseillère municipale.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite nommer conseiller délégué **Patrice ROGER** en remplacement de Marie-Bertille JEANSON. Marie-Bertille Jeanson devient conseillère municipale. Patrice Roger percevra en tant que conseiller délégué une indemnité au taux de 6 % (soit 241 € brut/mois).

Les élus sont d'accord à l'unanimité sur cette nomination

Marie-Bertille Jeanson tient à préciser que c'est une décision qui date du début de mandat, il avait été acté qu'avec Patrice Roger ils inverseraient leurs rôles à mi-mandat.

Gwénaél de Sagazan informe qu'il y a eu 2 démissions de bénévoles au CCAS et encourage le CCAS à trouver de nouveaux membres.

Informations et questions diverses :

- Travaux église de Cré : devis à 16 000 € : accord pour faire les travaux
- Fondation du Patrimoine : projet de convention pour le financement des travaux de l'Eglise St-Aubin
- ASED recrutement, recherche de médecins, contrat à 6000 € HT au départ puis + 7500 € HT si installation d'1 médecin et 12 500 € HT si installation d'un 2^e médecin.
- Terrains à vendre de la Fédération de Pêche : zone humide avec simple intérêt de balade. Le prix de vente actuel est trop cher.
- Allée Grand Chêne accès en voiture : à l'étude avec les riverains, les commerçants sont très intéressés.
- Projet Champ de la Mare, compte-rendu réunion avec DDT le 20/04 : si le projet Ages et Vie se construit au Champ de la Mare il faudra compenser cette zone humide, la piste privilégiée serait de combler l'étang de la Masselière près des ateliers.
- Point sur fermeture de classe, à ce jour effectif pour la rentrée 2023 : 73-74
- Bulletin : rendre les articles avant le 22 mai

AGENDA :

- **Lundi 8 mai** : Commémoration
- **Samedi 13 mai** : Marché de printemps – APEL St Joseph- Bazouges sur le Loir
- **Samedi 13 mai et Dimanche 14 mai** : Peloton Verly – Bivouac multi époque
- **Dimanche 14 mai – 10h à 18h**: Portes Ouvertes – Les Crins Verts – Cré sur Loir
- **Judi 18 mai – 15h** : Challenge Petit Bonhomme – Société Saint Vincent- Bazouges sur le Loir
- **Vendredi 9 juin** : exposition de voitures anciennes dans le cadre du centenaire des 24h du Mans de 17h à 20h place de la Mairie : organisation par Noëlle Morand-Monteil
- **Samedi 10 juin** : Concours de Pétanque – Société Saint Vincent – Bazouges sur le Loir
- **Vendredi 16 juin – 14h** : Bal – Génération mouvement Bazouges – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir



- **Samedi 17 juin** : Art et Culture – Fête champêtre – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Vendredi 23 juin** : APEL St Joseph – Fête des prix – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Vendredi 23 juin après-midi** : Challenge des retraités – Société l’Union – Cré sur Loir
- **Samedi 24 juin** : Festi Musik – Cré Baz’Art Muzik – Place St Martin – Cré sur Loir
- **Dimanche 25 juin de 14h à 19h** : Les Crins Verts – Portes ouvertes – Cré sur Loir
- **Dimanche 25 juin – 15h** : Finale challenge des couples – Société l’Union – Cré sur Loir
- **Vendredi 30 juin de 18h30/19h** : APE Cré sur Loir – Fête de l’école – Stade de foot
- **Vendredi 30 juin – 18h** : APE Gaston Chaissac – Fête de l’école – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 1er juillet – 20h** : USBC – Soirée Fouées – Stade de foot

- Bilan des DIA :

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AD 240 AD 441	00 ha 03 a 41 ca	CADIC	13 rue du château	CADIC Lucille / POULET Benjamin	ANOU MAINE NOTAIRES - 80 rue Jules Verne - 72300 SABLE SUR SARTHE	65 000 €

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l’espace : **18/04**

Dominique et Loïc expliquent qu’en 2023 les travaux de voirie programmés sont la voie romaine et le trottoir face au camping, coût environ 80 000 €. En 2022 les travaux de voirie ont coûté 200 000 € environ pour la rue du Châtelier.

2. Attractivité :

3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire : **13/04 (réunion MAM)**

Manuela Goupil informe que compte-tenu du compte-rendu du dernier conseil des Sages sur la volonté d’installer des silhouettes au passage piéton entre la boulangerie et l’épicerie, elle sollicitera un nouveau devis.

4. Patrimoine historique bâti :

5. Assainissement : *Loïc informe du lancement de l’étude de bathymétrie (7000 €) et du lancement du curage de la lagune (30-35 000 €).*

6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies : **07/04**

7. Finances-RH :

8. Appels d’offres

9. CCAS :

- Groupe de travail la Herse :
- Groupe « bibliothèque » :
- Commission « Impôts » :

Fin de séance à 22h45